

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La Politique de rémunération de Intesa Sanpaolo Wealth Management S.A. a été élaborée de manière à encourager une conduite responsable des activités, un traitement équitable des clients et à éviter les conflits d'intérêts ainsi qu'une prise de risque excessive.

Conformément au Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, la Politique prend en compte les risques de durabilité. Le risque de durabilité désigne tout événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

De manière générale, Intesa Sanpaolo Wealth Management S.A s'assure, dans le cadre de ses activités, de suivre une politique de prise de risque limitée. A cet effet, Intesa Sanpaolo Wealth Management S.A a adopté une structure de rémunération visant à garantir une gestion responsable du risque de durabilité dans le cadre du processus d'investissement.

De surcroît, les employés ne sont en aucun cas incités à recommander ou à vendre des produits ou instruments financiers, qu'ils soient labellisés ESG ou non. Au contraire, la rémunération est définie de manière à soutenir l'objectif de la Banque de conduire ses activités de manière honnête, équitable et professionnelle afin de servir au mieux les intérêts de ses clients. A ce titre, les décisions d'investissement et conseils en investissement s'inscrivent toujours dans le cadre des objectifs d'investissement et préférences exprimés par le client.

La politique de rémunération est disponible sur demande, par email à l'adresse suivante :

marketing@intesasnpaolowm.lu